## Ministry of Health

Ministère de la Santé

Assistive Devices Program 5700 Yonge Street, 7<sup>th</sup> Floor Toronto ON M2M 4K5 www.health.gov.on.ca/adp Programme d'appareils et accessoires fonctionnels 5700, rue Yonge, 7ºétage Toronto ON M2M4K5 www.health.gov.on.ca/paaf



Tel.: 416-327-8804
Fax.: 416-327-8192
Toll Free: 1-800-268-6021
TTY: 416-327-4282
TTY: 1-800-387-5559
E-mail: adp@ontario.ca

Tél.: 416 327-8804 Téléc.: 416 327-8192 Sansfrais: 1 800 268-6021 ATS: 416 327-4282 ATS: 1 800 387-5559 Courriel: adp@ontario.ca

## Note de service

**Destinataires:** Fournisseurs inscrits au PAAF

**Expéditeur:** David Schachow, directeur intérimaire, Programme d'appareils et

accessoires fonctionnels

**Date:** 30 juin 2021

Objet : Pandémie de COVID-19 – Rapprochement relatif aux paiements

anticipés

Comme vous le savez, entre avril et juin 2020, le ministère de la Santé a versé des paiements anticipés aux fournisseurs inscrits au Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF) en vue de les aider à fournir des appareils et accessoires dont la demande n'avait pas encore été approuvée, durant la période de suspension temporaire du traitement des demandes.

Le 19 janvier 2021, dans le cadre du PAAF, les fournisseurs ont eu la possibilité d'obtenir un remboursement précoce des fonds. Cette offre a été bien reçue et une partie considérable des paiements a été envoyée.

Les fournisseurs ont eu suffisamment de temps pour soumettre des demandes et des factures pour les appareils et accessoires fournis durant la période de paiements anticipés. Depuis le début de la pandémie, les fournisseurs inscrits au PAAF sont considérés comme étant des entreprises essentielles, ce qui leur a permis de rester ouverts pour servir les clients. Les paiements versés aux fournisseurs dans le cadre du PAAF ont atteint dans l'ensemble des niveaux plus élevés que lors des périodes comparables avant la pandémie.

Je vous avise que le ministère a l'intention de recouvrer tous les paiements anticipés qui sont toujours en souffrance. Ces paiements seront recouvrés dans le cadre du PAAF en déduisant un pourcentage du montant facturé toutes les deux semaines du financement fourni à chaque fournisseur dans le cadre du programme. À compter du paiement du 20 septembre 2021 (n° 13), la date limite pour la soumission des factures étant le 8 septembre 2021, les montants versés auparavant commenceront à être recouvrés de la façon suivante :

- Huit premiers paiements bimensuels: 30 % des paiements du PAAF seront déduits;
- Huit paiements bimensuels suivants : 20 % des paiements du PAAF seront déduits;
- Reste de la période jusqu'au recouvrement intégral : 15 % des paiements du PAAF seront déduits.

Le recouvrement étant étalé sur de nombreux paiements, les fournisseurs continueront de recevoir des paiements lorsqu'ils soumettront des factures.

Les fournisseurs auront toujours la possibilité de rembourser le montant intégral en envoyant un chèque ou une traite bancaire libellé à l'ordre du « MINISTRE DES FINANCES » à l'adresse suivante :

Chef de programme Programme d'appareils et accessoires fonctionnels 5700, rue Yonge, 7<sup>e</sup> étage Toronto ON M2M 4K5

Si vous choisissez d'effectuer le remboursement de cette façon, veuillez vous assurer d'inclure vos renseignements en tant que fournisseur, dont votre numéro d'inscription de fournisseur du PAAF et vos coordonnées.

Toute question au sujet de cette note de service devrait être transmise à : <a href="mailto:adpvendors@ontario.ca">adpvendors@ontario.ca</a>.

Merci pour votre engagement continu envers la population de l'Ontario et les services dispensés durant cette pandémie.

(original signé par)

**David Schachow**